
Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 10**Séance du mardi 24 février 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre février l'assemblée régulièrement convoqué le 12 février 2015, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Sont présents: Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés:**Excuses:****Absents:** Sylvain KAUFMANN**Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

DEMISSION DE SYLVAIN KAUFMANN - 2015 012

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Sylvain KAUFMANN, cette démission sera effective à réception de sa lettre. Monsieur le Maire décide d'accepter cette démission et la communiquera à Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète en temps utile.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) 2015-013

Monsieur Ludovic LECOUSTRE rapporte au conseil municipal le bilan de l'exercice du PCS qui s'est déroulé le 30 JANVIER 2015.

Un rapport a été établi par Monsieur le Maire à la Préfecture.

Après réception du document de la Préfecture, le conseil municipal décide d'organiser une réunion publique pour informer les relais de quartier ainsi que la population.

STATION D'EPURATION 2015 014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération du conseil municipal ayant décidé d'ester en justice pour déclencher une expertise judiciaire avec effet suspensif de la garantie décennale a été transmise à Maître BELOU, avocat à CAHORS.

Le conseil municipal décide de faire part de cette décision à toutes les parties concernées par ce litige.

CHARTRE DE NON POLLUTION NOCTURNE 2015 015

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de Protection du ciel et de l'environnement nocturne à l'ensemble du conseil municipal, qui est rédigée comme suit :

"La commune de CORN, membre du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, s'engage, en signant la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, à éteindre l'ensemble de son éclairage public, ainsi que de ses illuminations en deuxième partie de nuit. En adoptant la charte du Parc, la commune s'est par ailleurs engagée, dans le cas d'un projet de création ou de réfection, à choisir des luminaires adaptés à la préservation du ciel et l'environnement nocturne."

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de déléguer Monsieur Dominique LEGRESY, maire de Corn pour signer cette charte au nom de la commune.

VENTE PARCELLE COMMUNALE A MR ET MME AZCARATE 2015 016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame AZCARATE Enrique et Marie-Claude sont acquéreurs de la parcelle de terrain sise lieu-dit "le Bourg" attenante à leur maison cadastrée C 424.

La commune est propriétaire de cette parcelle cadastrée C 691, d'une surface de 5 mètres carrés, et le conseil municipal suite à sa délibération en date du 18 novembre 2014 accepte de leur vendre au prix de 8.50€ le mètre carré, soit un total de 42,50 € (quarante deux euros et cinquante centimes).

Le conseil municipal,
VU la demande de Monsieur et Madame AZCARATE Enrique et Marie-Claude ETANT DONNE que la parcelle C 691 est propriété de la commune de CORN, dépendant de son domaine privé,
VU l'avis favorable établi par Monsieur Jean-Claude DUFOUR, commissaire enquêteur, dans son rapport d'enquête publique,
Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 12.75 euros
Article 2 : Décide que la transaction correspondante sera officialisée par un Acte Administratif et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'authentification de l'Acte Administratif
Article 3 : Désigne Madame Sylvie CHIMINELLO, première adjointe au Maire, et Monsieur Ludovic LECOUSTRE, adjoint au maire, pour représenter la collectivité à l'acte, le Maire étant le seul habilité à authentifier l'acte.

VENTE PARCELLE COMMUNALE A MR ET MME HERISSET2015 017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame HERISSET Bernard et Martine sont acquéreurs de la parcelle de terrain sise lieu-dit "le Bourg" traversant leur propriété cadastrée C 378, 379 et 380.

La commune est propriétaire de cette parcelle cadastrée C 692, d'une surface de 16 mètres carrés, et le conseil municipal suite à sa délibération en date du 18 novembre 2014 accepte de leur vendre au prix de 8.50€ le mètre carré, soit un total de 136.00 € (cent trente six euros).

Le conseil municipal,

VU la demande de Monsieur et Madame HERISSET Bernard et Martine ETANT DONNE que la parcelle C 692 est propriété de la commune de CORN, dépendant de son domaine privé,

VU l'avis favorable établi par Monsieur Jean-Claude DUFOUR, commissaire enquêteur, dans son rapport d'enquête publique,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 136.00 euros

Article 2 : Décide que la transaction correspondante sera officialisée par un Acte Administratif et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'authentification de l'Acte Administratif

Article 3 : Désigne Madame Sylvie CHIMINELLO, première adjointe au Maire, et Monsieur Ludovic LECOUSTRE, adjoint au maire, pour représenter la collectivité à l'acte, le Maire étant le seul habilité à authentifier l'acte.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

-SMIRTOM : Monsieur Ludovic LECOUSTRE fait le compte rendu de la dernière réunion : des sacs poubelle vont être à nouveau disponibles fin Avril 2015. Au regard du coût de cette opération, environ 60 000€, une réflexion est engagée sur la pérennité de cette distribution.

GRAND FIGEAC :

-Commission TOURISME : Une étude a été réalisée sur les circuits de petites randonnées du territoire du Grand Figeac, celle ci a retenu 30 circuits d'intérêt intercommunautaire. Notre commune n'est pas concernée. Cette opération pourra se mettre en place si le conseil communautaire valide son financement. (30 000€).

La S.I.L (Signalétique d'Intérêt Local : signalétique obligatoire afin de supprimer les panneaux publicitaires en bord de route) un premier achat a été fait à l'initiative de Figeac Communauté, les communes comme la nôtre non concernées par cette première commande travaillent à pouvoir à nouveau faire un achat groupé pour diminuer le coût.

-Enfance et jeunesse : Madame CHIMINELLO fait l'état des lieux des travaux en cours concernant les structures et autres services prenant en charge la petite enfance et la jeunesse sur le territoire.

-Conseil communautaire : Monsieur le Maire informe le conseil de l'indispensable travail de suivi des dossiers nécessaire pour faire entendre la voix des petites communes et faire vivre la démocratie. D'autant plus en cette période de construction du budget intercommunautaire où les enjeux pour nos budgets communaux sont très importants.

-Orientation budgétaire :

Coefficient d'intégration fiscale :

$$\frac{\text{produit fiscal de la communauté} + \text{TEOM}^* - \text{l'attribution de compensation versée}}{\text{produit fiscal de la communauté} + \text{TEOM} + \text{produit fiscal des communes}} = \text{CIF}^{**}$$

* la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**Coefficient d'Intégration Fiscale ,si celui ci est supérieur à 0.50 on bénéficie d'une garantie de non baisse de la dotation d'intercommunalité. La restitution aux communes de la charge relative au SDIS (1.2 M €) fait que le CIFde la communauté est inférieur à 0.50, donc au lieu de recevoir, elle va devoir restituer de la dotation. Pour éviter cela, il faudrait mettre en place de nouveaux transferts de charge vers le Grand Figeac.(voirie de Vallée Causse, FNGIR, mutualisation des services...)

*Balisage de la RD 41 (glissières de sécurité) Suite à la mise en place de glissières de sécurité au niveau du Moulin de Cavarrot, la problématique de la circulation piétonne a été soulevée par Monsieur le Maire auprès du Conseil Général. Ce dernier n'envisage pas de modification pour régler ce problème de sécurité. Monsieur ATGER de Lot Tourisme, après constatation sur les lieux propose quant à lui l'installation de signalisation routière et une déviation du GR en bord du Célé, la fréquentation des pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle ayant atteint l'an passé 6000 randonneurs de passage sur la commune. Monsieur le Maire est en contact avec le Conseil Général pour trouver une solution où la sécurité de chacun sera pris en compte.

-Le Conseil fait le choix d'inscrire la commune aux "Journées Nature"; nous proposeronsaux habitants un rendez-vous pour nettoyer les chemins.

-Après-midi sur l'installation paysanne organisée par l'ADEAR, Messieurs LECOUSTRE et LEGRESY s'y rendront.

-le SIVU marché couvert : Monsieur FRANCOUAL rend compte de l'assemblée générale.

-un listing des associations communales va être adressé au Grand Figeac pour une mise à jour d'un guide qui sera diffusé dans les bureaux d'accueil de la communauté de communes.

-Réunion de travail mardi 10 mars à Reilhac au sujet de l'isolement des Séniors, Monsieur LEGRESY s'y rendra.

-une association "la mode pour tous" de Livernon nous informe de l'ouverture d'une boutique associative de vêtements.

-Monsieur le Maire informe le conseil que les troubles de l'eau de la résurgence, après étude réalisée par le laboratoire d'analyse départemental ne sont pas issus de pollution organique ou chimique.